

BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES



Présentation :

Le titulaire du BTS « professions immobilières » exerce ses missions dans trois principaux pôles d'activités : les activités de location de biens immobiliers, de gestion de copropriétés et de vente immobilière. Il peut exercer son activité dans différents secteurs : l'immobilier résidentiel dans les secteurs privé et social, la promotion de la construction immobilière et l'immobilier d'entreprise.

Prérequis d'accès à la formation et modalités de réalisation :

- Contrat d'apprentissage : être titulaire du Bac (ou titre/diplôme de niveau 4)

Modalités d'accès :

- Dossier de candidature, entretien individuel et inscription Parcoursup.

Objectif de la formation :

Obtenir le **Brevet de Technicien Supérieur PROFESSIONS IMMOBILIERES, diplôme de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, enregistré au RNCP sous le code 38380 code NSF 330 : finances, banque, assurance, immobilier**

[RNCP38380 - BTS - Professions immobilières - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr/RNCP38380-BTS-Professions-immobilières)



À l'issue de la formation, l'apprenti(e) doit être apte à réaliser les missions suivantes :

- Prospection et négociation du mandat
- Commercialisation du bien proposé à la vente ou à la location
- Accompagnement du client acquéreur
- Accompagnement du client bailleur et locataire
- Suivi administratif et financier de la location
- Dynamisation et personnalisation de la relation client

L'apprenti(e) apprendra à développer ces compétences et pourra les mettre à disposition de l'entreprise :

- Autonomie et flexibilité
- Aisance communicationnelle
- Sens aigu de l'organisation
- Capacité à interagir avec différents interlocuteurs
- Capacité à s'adapter à différents outils et supports

Ces compétences seront enrichies de connaissances dans les domaines suivants :

- Communication
- Juridique
- Négociation
- Veille
- Numérique

Dans son entreprise, le titulaire du BTS PI assure notamment :

Pour les activités de location, responsabilité d'un portefeuille de biens, pour lequel :

- Il conseille et accompagne les propriétaires bailleurs ainsi que les locataires
- Il assure la mise en location et/ou la gestion locative.

Pour les activités de gestion de copropriété, les missions d'un poste d'assistant ou d'assistante, ou bien de gestionnaire :

- En tant qu'assistant ou assistante, il participe, sous l'autorité d'un gestionnaire, à la gestion de copropriétés
- En tant que gestionnaire, il est en autonomie pour la gestion courante d'un portefeuille de copropriétés.

Pour les activités de vente, de la mise en relation vendeurs et acquéreurs de biens immobiliers :

- Il constitue un portefeuille de biens et de prospects
- Il conseille le vendeur et l'acquéreur dans leurs stratégies patrimoniales respectives
- Il accompagne le vendeur et l'acquéreur jusqu'à la conclusion de l'acte définitif.

Le technicien supérieur en Professions Immobilières se distingue par une grande faculté d'adaptation, un sens affûté des relations humaines et une grande aptitude à la communication.

Sa maîtrise des outils de communication digitale lui permet de se conformer aux évolutions d'un environnement-technologique en mutation.

Les entreprises dans lesquelles peut s'exercer la formation :

Principalement dans des agences immobilières, cabinets d'administration de biens ou de gestion de copropriétés, qu'ils soient indépendants ou membres d'un réseau.

Les postes dans lesquels vous pourrez réaliser votre alternance :

Agent/e immobilier/ère, Assistant/e commercial/e, Chargé/e du recouvrement, Chargé/e du suivi technique, Chasseur/euse immobilier/ère, Conseiller/ère habitat, Diagnostiqueur/euse immobilier/ère, Expert/e immobilier/ère, Gestionnaire de copropriété, Gestionnaire locatif, Gestionnaire social, Marchand/e de biens, Spécialiste en marketing immobilier...

Poursuite d'études et débouchés professionnels :

Poursuites d'études : Licence - Bachelor - Master

Débouchés professionnels : un Brevet de Technicien Supérieur est un Diplôme technologique de fin d'études permettant de rentrer dans la vie active.

Le BTS Professions Immobilières permet l'obtention de la carte professionnelle.



Durée de la formation : de 18 à 24 mois.

La formation s'envisage en intégralité : pas de validation par blocs de compétences.

Modalités et délais d'accès : Le démarrage de la formation a lieu au mois de septembre.

Les candidats doivent déposer leur candidature via Parcoursup pour les élèves scolarisés. Dans les autres cas, les dossiers de candidature doivent être déposés via notre site www.gpei.fr dès le mois de mars et jusqu'à fin décembre de l'année de début de la formation. Étant entendu que la formation ne peut se poursuivre jusqu'au bout que si le candidat a signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.

Nombre minimum et maximum de stagiaires par session : de 6 à 24.

Programme de la formation :

- Culture générale et expression
- Communication en langue vivante étrangère anglaise (écrit)
- Communication en langue vivante étrangère anglaise (oral)
- Environnement juridique et économique des activités immobilières
- Domaine d'activité 1 : Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
- Domaine d'activité 2 : Administration des copropriétés et de l'habitat social
- Domaine d'activité 3 : Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
- Domaine d'activité 4 : Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

Lieu de la formation : GPEI - Espace Antibes N°17 - 2208 Route de Grasse - 06600 Antibes

Méthodes mobilisées : Cours collectifs, formation en présentiel sauf nécessité d'adaptation du parcours de formation (handicap). Alternance de cours théoriques, études de cas, mises en situation.

Modalités d'évaluation et organisation de l'examen : L'examen est organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les épreuves se déroulent généralement sur les mois de mai et juin. *Les indicateurs communs d'appréciation sont disponibles sur notre site internet www.gpei.fr*

Formalisation à l'issue de la formation : Le **Brevet de Technicien Supérieur (BTS)**, diplôme national de l'enseignement supérieur français (niveau 5) est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 10. De plus, une attestation de réalisation sera remise. *Bénéfice de notes candidats ajournés : les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 sont conservées 5 ans à compter de leur date d'obtention (art. D643-15 du Code de l'Éducation).*

Accessibilité : Le CFA est en mesure d'accueillir les étudiants atteints de handicap, notamment les PMR. Selon le contexte et le profil du candidat, un entretien préalable peut se dérouler en visioconférence. Les cours peuvent être adaptés selon le type de handicap (distanciel, utilisation d'un ordinateur en cours, évaluations à durée adaptée...). La référente handicap au sein de l'établissement, Mme Cathy LECLERE (cathy@gpei.fr), pourra sur demande procéder à une analyse du besoin, assurera le lien avec les équipes pédagogiques pour l'adaptation du parcours de formation et orientera l'étudiant lors de ses démarches de demande d'aménagement pour le passage de l'examen.

Mobilité nationale et internationale : la référente est Mme Caroline SGARAVIZZI (caroline@gpei.fr)

Statut : Apprenti(e) (rémunération de 43% à 100% du SMIC ou SMC)

Tarifs : Aucun coût à la charge de l'étudiant-salarié (sauf fournitures scolaires et livres).

Un ordinateur portable personnel (PC) équipé d'une suite bureautique (tableur, traitement de texte, logiciel de présentation assistée au minimum) est fortement recommandé.

Coordonnées et contacts :

Référent GPEI : Valérie FOURNIER,
valerie@gpei.fr

GPEI

Espace Antibes N°17

2208, route de Grasse 06600 Antibes

04 92 91 96 70

www.gpei.fr

Créé en 1999, GPEI est un OF-CFA, situé à Antibes et spécialiste de la formation dans le secteur tertiaire.

GPEI est membre de la Fédération Européenne Des Écoles (FEDE)

GPEI est certifié Qualiopi par Bureau VERITAS

